

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 27 NOVEMBRE 2008</p>

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 27 novembre 2008
à 18 heures au Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature**
- **Nouvelle Gendarmerie de Bléré**
- **Saison culturelle 2009 : proposition de budget**
- **Plan PFIZER : autorisation à la Présidente de signer la convention avec les Communautés de Communes et l'Etat**
- **DGE 2009 : demande de subvention pour la dématérialisation de la transmission des actes en préfecture**
- **ZA de Sublaines : acquisition de terrains**
- **Affaires Economiques - Vente au profit de la Société « Art de Vie »**
- **Pays Loire Touraine : révision du contrat**
- **PLU de Céré-la-Ronde : demande de consultation de la CCBVC**
- **Commissions :**
 - **Patrimoine du 14 novembre 2008**
 - **Communication / Information du 17 novembre 2008**
- **Questions diverses**

La Présidente
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 27 novembre 2008

L'An deux mil huit, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animation Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : MM Robert PAPINEAU- Jean-Pierre PESTIE

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, pouvoir à M. Raymond COLSON

Bléré : Mme Françoise BAROU - MM Jean-François DEJUST - Georges FORTIER - Robert GAUTHIER

Absent excusé : M. Jean Serge RAFEL.

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF - M. Daniel CHAMPION.

Chisseaux : M. Franck AUGIAS - M. Pierre BAUER

Cigogné : M. Michel DUVAL - M. Gérard JACQUES.

Civray de Touraine : M. Francis GELY - M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER.

Dierre : Mme Françoise PICARD - M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Michel MERGOT (Arrivé à 18h10)

Absent excusé : M. Jean-Michel PRIEUR

Francueil : M. Jean-Louis CHERY - M. Jean François LEPAGE

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Denis CHANTREL

Absent excusé : M. Claude BUNET

Luzillé : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY.

Saint Martin le Beau : M. Didier AVENET - M. Alain SCHNEL (Arrivé à 18h15) - M. Philippe VERNET (Arrivé à 18h20).

Sublaines : M. Christian FOUASSIER - M. Laurent HARTMANN

Etaient également présents : Eddy JORANDON et Aurélia GERMANOTTI.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Madame Françoise BAROU est désignée secrétaire de séance

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 23 octobre 2008.

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter. Il n'y a aucune remarque.

Les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.

2 - Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature.

Madame COCHIN expose la liste des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de signature :

- **Décision 2008-029** confiant à l'entreprise Touraine Dépannage la gestion du système Chauffage eau chaude du gymnase des Aigremonts – Coût annuel : 1 600 € HT (contrat annuel renouvelable dans la limite de 5 ans)
- **Décision 2008-030** confiant à l'entreprise Touraine Dépannage la maintenance électrique du Gymnase des Aigremonts – Coût annuel : 2 300 € HT (contrat annuel renouvelable dans la limite de 5 ans)

3 - Nouvelle Gendarmerie

Madame la Présidente présente le dossier.

Le montant prévisionnel des travaux est de 2 827 094,20 € HT, une subvention de 584 172 € est possible (du Ministère).

La Gendarmerie de Tours a donné son accord sur ce projet.

Une réunion avec le Maire de Bléré sera programmée afin de finaliser l'acquisition du terrain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le projet présenté ainsi que le montant prévisionnel des travaux.

Arrivé de M. Michel MERGOT à 18h10.

4 - Saison Culturelle 2009 - proposition de Budget :

Monsieur Le GOFF expose le projet 2009.

Le budget prévisionnel est de 117 595 €. La part restant à la CCBVC est de 50 250 €. Les subventions du Conseil Général devraient être de 15 000 € et celles de la Région de 52 345 €.

Suite à une question de M. DEJUST, il est précisé que le budget « communication » de la saison culturelle, fait partie de son budget global, mais que les publications seront supervisées par la commission « information - communication ».

Madame MERY regrette qu'il n'y ait plus d'actions dans les écoles et bibliothèques. Elle rappelle que le budget « saison culturelle » représente 0.5 % du budget global de la communauté.

Monsieur Le GOFF indique que la commission devra travailler sur ce sujet.

Madame COCHIN précise que le budget communautaire n'est pas extensible et qu'il faut être vigilant sur les dépenses de fonctionnement.

Monsieur BISTER demande à ce que la partie « Tourisme » ne soit pas oubliée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le projet de budget pour la saison culturelle 2009 et PRÉCISE que celui-ci sera entériné par le Conseil Communautaire prochain.

5 - Plan Pfizer - Autorisation à Mme la Présidente de signer l'ensemble des documents relatifs au dossier et notamment la convention « Etat - Communautés de Communes »

La Présidente présente les différents documents joints au dossier des élus communautaires :

- copie de la Convention « Etat Entreprise »
- Copie de la Convention de mandat Etat - CCI portant sur le portage financier du fonds de revitalisation
- Copie de la Convention d'animation Etat - Communautés de Communes portant sur le pilotage et l'animation du programme de revitalisation du Bassin d'emploi d'Amboise

Elle insiste sur l'importance de ce dossier et sollicite le soutien des membres du conseil communautaire qui auraient des compétences pour l'aider et l'accompagner dans la mise en œuvre de ce plan de revitalisation pour lequel il est nécessaire « d'être vigilant et réactif ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer ladite convention et tous les documents relatifs au dossier.

6 - DGE 2009 - Demande de Subvention / Logiciel ACTES

Madame COCHIN propose de solliciter une subvention « DGE - Dotation Globale d'Équipement » pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la transmission des actes en Préfecture au bénéfice de l'ensemble des communes de la CCBVC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à solliciter une subvention DGE pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la transmission des actes en préfecture.

7 - ZA de Sublaines – Acquisition de terrains

La Présidente indique que le projet avance et qu'il est nécessaire d'autoriser l'acquisition de deux nouvelles parcelles à savoir ZR 3, aux époux CANTIN, et ZR 10 aux Héritiers PEAN.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE ces acquisitions.

8 - Affaires Economiques – Vente au profit de la Société « Art de Vie »

La Présidente indique qu'il y a urgence à mener ce dossier à terme avant la fin de l'année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE la cession de ce bien.

Monsieur GAUTHIER indique que « Art de Vie » pourra prendre possession de ses locaux vers le 15 décembre prochain. La réception globale des Ateliers Relais devrait avoir lieu vers le 15 février 2009.

Monsieur MERGOT remarque une modification concernant le permis de Construire qui entrainerait le dépôt d'un Permis modificatif. En effet, celui-ci sera déposé prochainement.

9 - Pays Loire Touraine – Révision du Contrat de Pays

Sont inscrits :

- les zones d'activités (ZA Sublaines, Extension de Ferrière à Athée sur Cher, et extension des zones de Bléré sur Civray de Touraine)
- La réfection des vestiaires de la piscine communautaire.

La Présidente indique qu'il y avait 3 Zones d'Activités inscrites à la révision du Contrat. Aujourd'hui, compte tenu des sommes restant à allouer, le Pays nous demande de retenir deux projets. Compte tenu de l'état d'avancement de ceux-ci, les zones à retenir sont :

- Extension de la ZA de Ferrière à Athée sur Cher
- ZA de Sublaines

Quant à la réfection des vestiaires de la piscine, celle-ci fait l'objet de larges débats au Pays. Monsieur FORTIER en rappelle l'historique et propose, avec l'accord de la Présidente, de retirer le projet global, de n'inscrire que les réparations urgentes (sommaires) et de repositionner ce dossier en fin de contrat (s'il reste des fonds).

La Présidente confirme et propose de laisser une ligne budgétaire de 40 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE ces propositions.

10 - PLU de Céré la Ronde

La Présidente informe le conseil communautaire qu'elle a été destinataire d'un courrier de la Mairie de Céré la Ronde demandant si la CCBVC désirait être consultée lors de l'élaboration de son PLU.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, DEMANDE à être consulté par la Commune de Céré la Ronde dans le cadre de l'élaboration de son PLU

11 - Commissions :

Commission du Patrimoine du 14 novembre 2008 :

L'ordre du jour était le suivant :

- Les travaux
- La piscine
- Les bâtiments existants

Questions diverses

I. Les travaux.

En cours : le bâtiment atelier relais.

Monsieur GAUTHIER informe la commission de l'avancé du chantier.

Une réunion de chantier s'est tenue le 13 novembre 2008 à laquelle participait notamment le fils de l'architecte et deux entrepreneurs.

Monsieur GAUTHIER explique que le bâtiment est hors d'eau. La pose d'un isolant et de la double-peau est en cours. Un problème est survenu avant que la toiture ne soit fermée, la plate-forme était gorgée d'eau. En effet, il était impossible de couler la dalle sur la plate-forme actuellement détrempée.

Monsieur GAUTHIER informe que les menuiseries extérieures sont déjà posées excepté les portes du garage. Le mois prochain, les entrepreneurs vont pouvoir commencer l'aménagement extérieur. L'atelier n°1 qui est acheté aura une finition différente mais il n'y a aucune incidence sur les coûts des travaux. Le raccordement à l'électricité, l'eau et l'assainissement est prévu. Chaque entité aura son propre compte. Monsieur GAUTHIER précise que le chantier a deux semaines d'avance sur le planning prévisionnel. Monsieur PRIEUR demande si l'entreprise Art de Vie va prendre possession des lieux rapidement. Monsieur GAUTHIER lui répond par l'affirmative. L'entreprise prend l'aménagement à son compte. Monsieur GAUTHIER expose la réunion d'urgence qui s'est déroulée en Mairie de La Croix en Touraine le 7 novembre 2008 suite à un problème de conformité des travaux par rapport au permis de construire déposé initialement. Il a été constaté une modification des façades, de la salle d'exposition, des vitrines ainsi que l'accès à la voirie et un déplacement des réseaux. Suite à cette réunion, l'architecte va déposer un permis de construire rectificatif. Madame COCHIN précise que la voirie va probablement être prolongée jusqu'à la parcelle suivante pour permettre son accessibilité. Monsieur GAUTHIER rappelle aux membres de la commission qu'actuellement nous utilisons les deux-tiers de la parcelle acquise par la communauté de communes. Madame COCHIN explique que les terrains ont été vendus à la communauté de communes de Bléré-Val de Cher par la commune de Bléré sans accès aux terrains. Monsieur GAUTHIER dit qu'il faudrait prolonger la voie existante jusqu'à l'entrée des deux parcelles concernées. La voirie étant communale, il propose une maîtrise d'œuvre communale et la prise en charge de l'aménagement par la communauté de commune. Madame COCHIN pense que la commune de Bléré va faire une PVR et ajoute qu'au moment de la division des parcelles, l'accès aux terrains aurait dû être envisagé. En ce qui concerne les modifications intervenues dans les travaux, Monsieur PRIEUR estime que l'architecte, en tant que maître d'œuvre, devrait nous tenir informer à chaque modification. Madame COCHIN souhaite un plan cadastral de la zone.

Le projet de la nouvelle gendarmerie.

Monsieur GAUTHIER informe les membres de la commission que le projet avance. Le cabinet d'architecte CARATY / POUPART LAFARGE nous a fait parvenir le projet de plan de masse (c'est-à-dire la répartition des constructions sur le site). Une zone de 80 mètres autour du chenil nous avait été imposée ce qui obligeait la communauté de communes à acheter des terrains supplémentaires. Après un entretien avec le vétérinaire, la zone a été ramenée à 50 mètres. Madame COCHIN précise que le vétérinaire a accepté le rayon de 50 mètres autour du chenil à condition que quelques aménagements soient envisagés :

- une cour de jour
- une cour de nuit
- un enclos

Monsieur GAUTHIER ajoute qu'il y a, à proximité, un talus enherbé qui va servir de protection. Monsieur GAUTHIER montre sur le plan, aux autres membres de la commission, qu'au nord, une partie du bâtiment administratif se situera à côté du rond-point. A gauche, il y a une possibilité d'extension du bâtiment administratif si cela était nécessaire. La communauté de communes s'engage également pour l'avenir. Il précise que les garages vont également servir de coupe son par rapport au chenil. Madame COCHIN explique qu'il n'y avait aucune obligation à prévoir un garage pour chaque habitation mais il était plus judicieux de l'envisager. Monsieur GAUTHIER informe que le rond point est envisagé pour des raisons de sécurité. Le Conseil Général devrait être partie prenante pour sa construction. Madame COCHIN précise qu'elle espère que le Conseil Général interviendra également. Monsieur GAUTHIER souhaite organiser une réunion entre l'exécutif de la communauté de communes et Monsieur FORTIER, maire de Bléré. L'objet de cette réunion serait de définir le rôle de chacun par le biais de conventions notamment sur l'aspect financier de l'aménagement des voiries et réseaux aux abords de la nouvelle gendarmerie. Les gendarmes souhaitent la mise à disposition des locaux pour la fin d'année 2010. Si on compte une année de travaux, il faudra lancer l'appel d'offre pour la consultation des entreprises dès janvier 2009 afin de pouvoir commencer les travaux au deuxième semestre 2009. Madame COCHIN demande s'il y aura un retard dans l'établissement des plans par l'architecte. Monsieur GAUTHIER répond que l'APS sera remis en temps utile (pour le 30/11/2008) aux services de la Gendarmerie qui transmettra le dossier à l'échelon administratif supérieur pour décision. Dès qu'elle sera connue, les consultations nécessaires seront lancées. Madame COCHIN précise que la commune de Bléré a le projet d'aménager la zone voisine. Monsieur GAUTHIER ajoute que la DDE va sûrement demander un bassin de rétention d'eau pluviale. Madame AUGER demande quels sont les besoins en matière de réseaux de gaz. Monsieur GAUTHIER répond qu'ils existent déjà au niveau de la caserne voisine des pompiers. Madame COCHIN demande l'avis des membres de la commission concernant l'implantation retenue pour la nouvelle gendarmerie. Elle précise que l'architecte a souhaité faire des petits îlots.

Monsieur AVENET demande si les logements comporteront un étage.

Monsieur GAUTHIER répond qu'il a été prévu des logements de type R + 1. Les combles seront aménagés pour les logements et non aménageables pour la partie professionnelle. Une extension de 5 logements sera également possible si cela s'avérait nécessaire un jour.

Monsieur AVENET pose la question de l'intégration de la norme HQE dans le projet.

Monsieur GAUTHIER donne lecture du courrier reçu ce jour par l'architecte et précise que l'isolation et la qualité phonique ont été prises en compte mais nous n'irons pas jusqu'à l'ossature bois. Une prise en compte des recommandations de constructions actuelles est demandée à l'architecte.

Madame COCHIN insiste sur le fait que c'est un projet d'aménagement avec voiries supplémentaires.

Madame BOURGUIGNON demande s'il n'existe pas des plans précis. Elle pense que le nombre de places de parking réservées aux visiteurs est insuffisant.

Selon Monsieur GAUTHIER, il est possible d'émettre le souhait d'augmenter le nombre de places de parking.

Monsieur GAUTHIER précise qu'une deuxième sortie n'est pas envisageable car chaque sortie doit être contrôlée.

Madame AUGER intervient concernant la récupération des eaux pluviales et l'utilisation qui peut en être faite.

Monsieur GAUTHIER réaffirme la présence d'un bassin de rétention. De plus, il faudra envisager la réutilisation des eaux pluviales ne serait ce que pour le lavage des véhicules.

Madame AUGER demande si il serait possible de récupérer les eaux de pluie pour les sanitaires.

Monsieur GAUTHIER lui répond que non. Il ne peut être envisagé deux circuits de distribution d'eau par logement (interdiction d'utiliser un même réseau d'eau pour deux sources différentes).

Madame AUGER pose la même question mais pour le nettoyage du chenil.

Madame COCHIN estime qu'il est peu probable que le vétérinaire l'autorise.

Monsieur GAUTHIER propose aux membres de la commission de soumettre nos différents souhaits aux gendarmes :

- la récupération des eaux de pluie
- l'utilisation de panneaux solaires pour le chauffage

Madame BOURGUIGNON pose le problème de l'orientation des habitations vis-à-vis du soleil pour l'installation d'éventuels panneaux solaires.

Monsieur GAUTHIER précise que pour l'instant, nous formulons un avis sur l'implantation.

Monsieur PRIEUR demande si une estimation par rapport à la voirie a été réalisée.

Monsieur AVENET demande pourquoi l'utilisation d'une structure bois pour la nouvelle gendarmerie n'est pas envisagée. Il précise qu'il pensait plutôt à l'utilisation du bois pour le bâtiment administratif et pas nécessairement pour les habitations.

Monsieur GAUTHIER fait remarquer qu'en fonction des options que la communauté de communes souhaite prendre, il faudra demander à l'Etat par l'intermédiaire de la Gendarmerie si ils peuvent prendre une partie en charge financièrement.

Monsieur PRIEUR demande où nous en sommes pour les réseaux électriques.

Monsieur GAUTHIER explique que tous les réseaux sont au niveau des pompiers. En principe, il y aura une extension des réseaux, prise en compte par EDF.

Madame COCHIN fait remarquer que les discussions porteront davantage sur les réseaux appartenant à la commune de Bléré.

Monsieur GAUTHIER indique que le Service Territorial d'Aménagement du Conseil Général serait compétent pour le rond point ainsi que le revêtement de la chaussée.

Monsieur PRIEUR émet une réserve et demande si l'aménagement de la voirie n'incombe pas à la commune.

Monsieur AVENET demande si le projet est réalisable sans faire de rond point.

Madame COCHIN répond que c'est possible car d'autres accès ont été prévus.

Monsieur GAUTHIER fait remarquer qu'il subsiste le problème des réseaux.

Madame COCHIN explique que les réseaux peuvent arriver sans voiries, il faut d'abord faire venir les réseaux puis aménager.

Monsieur SCHNEL regrette que les normes HQE ne soient pas prises en compte dans ce dossier, car il pense que la collectivité doit donner l'exemple concernant les économies d'énergie. Monsieur GAUTHIER précise que ce n'est qu'un APS – Avant Projet Sommaire et que lors de l'APD – Avant Projet Définitif, les options « développement durable » seront chiffrées. L'assemblée, dans son ensemble, regrette les coûts des nouvelles technologies.

II. La piscine.

3^{ème} tranche de travaux 2009 : vestiaires/sanitaires.

Madame COCHIN expose le problème : le Pays Loire Touraine refuse de subventionner la troisième tranche des travaux.

Monsieur GAUTHIER présente le projet de travaux. Les travaux ne seront pas réalisés pour la saison prochaine. Ils seront entamés à la fin de la saison 2009.

Monsieur AVENET fait remarquer que ce n'est pas un nouveau projet et qu'il était inscrit dans le précédent contrat de pays.

Madame COCHIN explique que ces travaux sont considérés comme un nouveau projet car la troisième tranche a été considérée comme la deuxième. Il y a un décalage.

Monsieur GAUTHIER indique qu'il faut se renseigner auprès du Pays Loire Touraine sur la possibilité de subventions.

Madame COCHIN indique que nous aurons la réponse rapidement.

Il s'agit d'une affaire à suivre selon la réponse qui sera formulée par le Pays Loire Touraine.

Contentieux avec CEGELEC.

Monsieur GAUTHIER expose le dossier :

Les travaux sont faits mais les matériaux utilisés sont non-conformes avec le Cahier des Clauses Techniques Particulières rédigé au moment de la passation du marché public. Une réunion devait se tenir au mois de septembre. A ce jour, nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Madame COCHIN demande si un architecte suivait le chantier.

Monsieur GAUTHIER répond par l'affirmatif, il s'agit du bureau LBE. Il donne lecture d'un courrier envoyé à CEGELEC.

Monsieur PRIEUR propose le constat de la malfaçon par un huissier.

Madame COCHIN ajoute qu'il faudrait faire un dossier de contentieux.

Il semble qu'un arrangement à l'amiable soit à privilégier#

Couverture thermique des bassins.

Le soir, les bassins sont à l'air libre. Les déperditions de la nuit sont considérables selon CEGELEC. Monsieur GAUTHIER propose d'envisager de nouveau la couverture thermique des bassins.

Madame COCHIN demande s'il y aura un retour sur investissement.

Monsieur GAUTHIER informe qu'il y a deux possibilités :

- des enrouleurs manuels
- des enrouleurs électriques

Madame COCHIN rappelle la préparation du budget est prévu pour bientôt. Il faudra penser à inscrire cette dépense.

Tous les membres de la commission sont d'accord sur l'intérêt de bâcher les bassins.

Monsieur GAUTHIER précise qu'un premier devis a été réalisé, il pourrait servir de base pour le budget. Nous disposons déjà d'enrouleurs mais il faudra regarder si ils sont toujours utilisables.

- ◆ Devis couvertures des deux bassins :
 - Epaisseur 5 mm : 12 690 € H.T
 - Epaisseur 7 mm : 14 570 € H.T
 - Enrouleurs manuels : 6 190 € H.T
 - Motorisation : 9 030 € H.T

III. Les Bâtiments existants.

Monsieur GAUTHIER explique que nous avons un problème avec le gymnase du Réflessoir. La tuyauterie de distribution d'eau chaude est pleine de calcaire. Nous sommes dans l'obligation de tout changer. Il faut également prévoir le remplacement du carrelage dans les douches. Il présente un devis. Il faudra aussi envisagé l'installation d'un adoucisseur (au moins pour l'eau chaude).

- ◆ Devis pour l'adoucisseur : 13 236,87 € TTC

Monsieur GAUTHIER informe les membres de la commission sur les vérifications qui ont été effectuées par un bureau de contrôle concernant l'amiante, le gaz, l'électricité. Toutes nos installations sont conformes.

Monsieur GAUTHIER indique qu'il a demandé plusieurs fois au couvreur d'intervenir à la Gendarmerie actuelle car l'eau dégouline le long des murs. De plus, il faudrait refaire la peinture d'une partie de chacun de nos bâtiments communautaires.

Monsieur GAUTHIER propose d'établir une programmation quinquennale ou décennale d'entretien des bâtiments communautaires.

Monsieur PRIEUR demande si il serait possible de visiter les différents locaux appartenant à la communauté de communes.

Une visite du patrimoine communautaire sera envisagée au printemps prochain. »

Monsieur GAUTHIER ajoute qu'il a eu compte rendu par Veolia eau de la gestion de la piscine pour la saison 2008.

Commission Information Communication du 17 novembre 2008 :

Communication « papier » :

4 prestataires ont répondu :

Après analyse, il s'avère que l'entreprise Garrigues Design Graphique est la mieux disante. La commission souhaite lui confier la mission pour l'année 2009.

Cependant, compte tenu de la nécessité de publier avant la fin de l'année, la lettre du tri, la commission souhaite lui rattacher une publication « générale » de présentation des nouveaux élus de la CCBVC. Ces publications seront confiées à l'entreprise « Supersoniks » qui en avait la charge jusqu'à présent. Cette même entreprise pourrait, par la suite et si elle accepte, continuer la publication des feuillets « Jours de fêtes » en utilisant la charte graphique créée par Garrigues. (A voir avec les intéressés)

Le montant annuel (2009) pour 10 000 exemplaires :

- 1ère parution : 7997 € ht
- 2ème parution : 4497 € ht

Site internet :

2 entreprises ont répondu : compte tenu de la grande différence de prix , les membres de la commission pensent que, dans un 1er temps, il est nécessaire de mettre à jour le site existant (urgent- le personnel de la CCBVC se chargeant de « récolter » les informations nécessaires auprès des communes) ; puis , éventuellement, réaliser un audit de ce site afin d'évaluer les modifications à apporter (moins urgent).

12 - Questions diverses :

- Récupérateurs d'eau

La commune d'Athée propose l'achat groupé de récupérateurs d'eau (300 à 1 000 l) dans le même principe que la mise à disposition de composteurs auprès de la population.

La commission « Aménagement de l'espace » étudiera la question.

La présidente précise qu'elle a écrit aux différents financeurs potentiels pour connaître les possibilités de subventions.

- Cadastre

Le conseil général propose, gratuitement, la mise à disposition des cadastres des communes membres au profit de la CCBVC. Cela ne concerne, dans un premier temps, que les cadastres numérisés.

- Achat de défibrillateurs

Monsieur AVENET demande s'il est possible de regrouper l'achat de défibrillateurs pour les enceintes sportives des communes membres.

- Syndicat du Cher Canalisé

Monsieur CHERY donne compte rendu au conseil de la réunion qui s'est déroulée en Préfecture l'après midi même.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h30

La Secrétaire de Séance
Françoise BAROU

La Présidente,
Jocelyne COCHIN